

Image not found or type unknown



Huissier et fils hébergé

Par **Maria 13**, le 12/10/2024 à 10:33

Bonjour

Hébergement à titre gratuit mon fils a contracter des dettes quand je revois courrier je rend au facteur n habite plus à l adresse indiquée puisque c est le cas il est parti je ne sais pas où il est de temps en temps il appelle

Ma maison m appartient ainsi que meubles et voiture je ne suis pas garante sur aucun crédit

Qu'est ce que je risque

Comment réagir si huissiers viennent me voir

Merci de votre aide

Par **Isadore**, le 12/10/2024 à 10:48

Bonjour,

Ce serait bien de relire votre texte qui n'est pas très compréhensible. Vous faites bien de renvoyer les courriers.

Vous ne risquez rien si vous n'êtes pas garante des dettes de votre fils.

Si un commissaire de justice débarque, vous lui demanderez poliment de partir en lui disant que votre fils a déménagé. Et s'il vous casse les pieds soyez ferme.

Par **miyako**, le 12/10/2024 à 11:42

Bonjour,

Tous les commissaires de justice ne sont pas hargneux , heureusement,et il vaudra mieux lui expliquer calmement la situation.Le commandement sera au nom de votre fils ,donc pas problème .Il suffira de refuser de prendre l'acte tout simplement.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **12/10/2024** à **13:51**

Bonjour et bienvenue

N'avez vous pas déjà posé cette question ?

Par **Pierrepauljean**, le **12/10/2024** à **15:45**

bonjour

effectivement ce sujet a éjà été traité.....